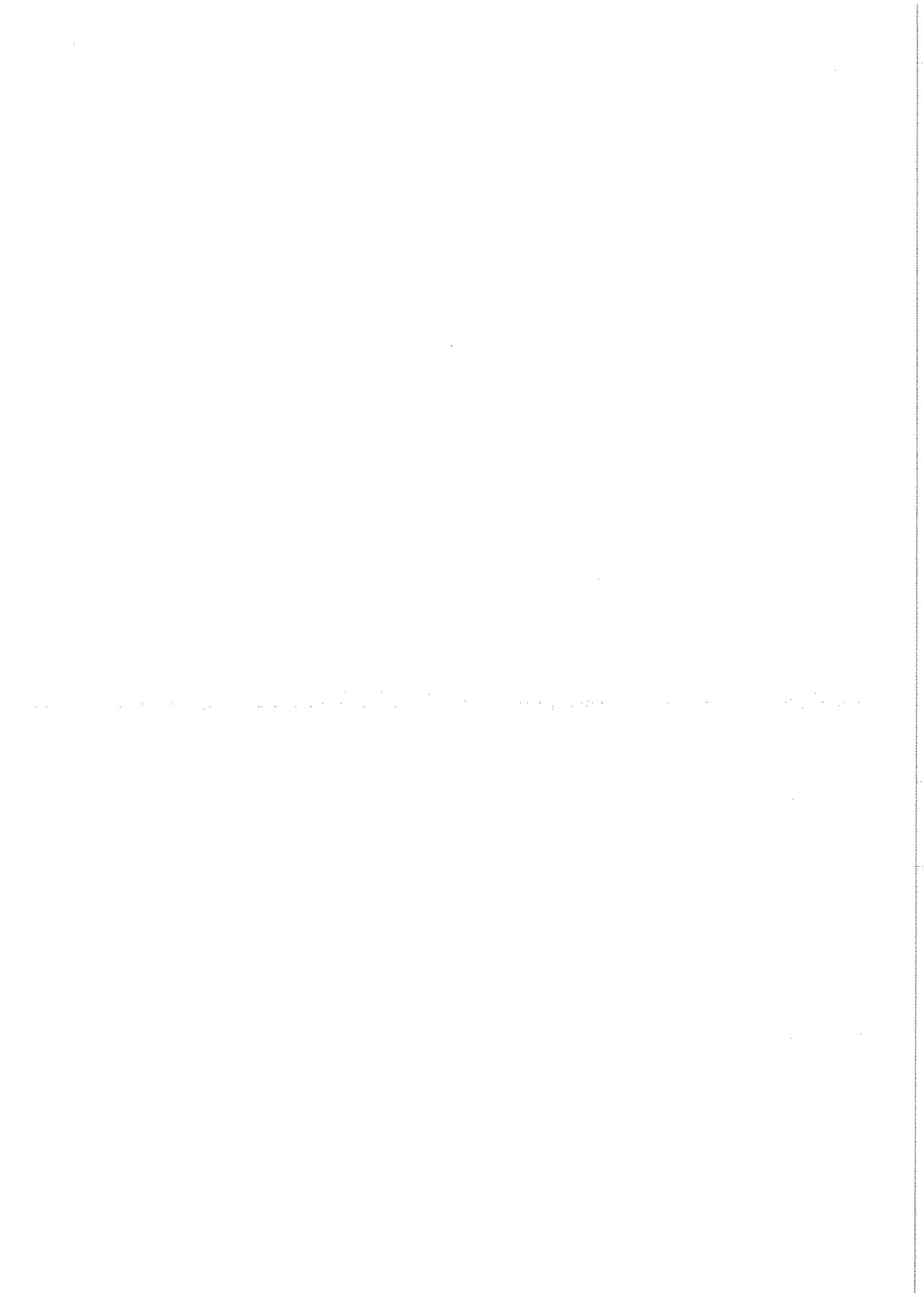


SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

NUMERO 37

JUILLET 2014



SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 3 JUILLET 2014

Délibération numéro 14-02-009	L'élection du bureau.....	Page 1
Délibération numéro 14-02-010	Les propositions de délégation de compétences du Conseil d'administration auprès du Bureau et du Président.....	Page 4
Délibération numéro 14-02-011	La désignation des membres de la commission d'appels d'offres.....	Page 8
Délibération numéro 14-02-012	La désignation des membres des diverses instances consultatives.....	Page 11

ARRETES A CARACTERE REGLEMENTAIRE

- Arrêté de constitution du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Loire..... Page 19
- Arrêté de constitution de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (SDIS) de la Loire..... Page 23



CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 3 JUILLET 2014

Délibération numéro 14 – 02 - 009

Dossier n°1 : L'élection du bureau

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 16 juin 2014, s'est réuni le jeudi 3 juillet 2014 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (17 membres présents sur un total de 22 administrateurs, et 5 pouvoirs donnés).

Étaient présents :

Messieurs Bernard BONNE - Patrick ASSENAT - Georges BONNARD - André CELLIER (Vice-président) - Jean-Claude CHARVIN - Georges DRU - Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Luc FRANCOIS - Olivier GAULIN - Claude GIRAUD - René LAPALLUS - Claude LIOGIER - Iwan MAYET - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Michel ROBIN.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER (pouvoir donné à André CELLIER) - Messieurs Jean-Claude BERTRAND (pouvoir donné à Joseph FERRARA) - Paul CELLE (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) - Alain GUILLEMANT (pouvoir donné à René LAPALLUS) - Alain LAURENDON (pouvoir donné à Georges BONNARD).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20140703-14-02-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014
Publication : 07/07/2014



Exposé du rapport effectué par le Président :

Le conseil d'administration a délibéré le 5 décembre 2013 sur le nombre et la répartition des sièges entre les différentes collectivités au sein du Conseil d'administration. Il a décidé ainsi décidé de maintenir la représentation telle que définie depuis 2002, soit :

- ⇒ 14 représentants du Conseil général (dont le mandat expire en 2015)
- ⇒ 7 représentants des communes,
- ⇒ 1 représentant du Roannais Agglomération.

Le renouvellement des conseils municipaux en mars dernier s'est accompagné d'une nouvelle élection de 7 représentants titulaires des communes, ainsi que de 7 suppléants le 18 juin dernier. Le Président du Roannais Agglomération a également désigné son représentant titulaire et son suppléant. Il convient donc d'installer un nouvel exécutif.

Monsieur Bernard BONNE, Président de droit du conseil d'administration en sa qualité de Président du Conseil général a délégué la fonction de président à Monsieur Bernard PHILIBERT (arrêté de délégation du 20 avril 2011). L'assemblée doit désormais élire en son sein les autres membres de l'exécutif composant le bureau du conseil d'administration.

En effet, en plus du Président, le bureau est composé de 3 Vice-présidents et éventuellement d'un 5^{ème} administrateur. La présence de ce 5^{ème} membre pourrait être confirmée comme lors des précédentes mandatures.

Vu le rapport présenté par le Président, le conseil d'administration prend la décision suivante :

Article 1 : Le bureau du conseil d'administration sera composé du président, de trois vice-présidents ainsi que d'un cinquième administrateur n'ayant pas qualité de vice-président.

Article 2 : A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur André CELLIER, conseiller général du canton de Saint Germain Laval, a été élu premier vice - président du conseil d'administration à l'unanimité.

Article 3 : A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Claude GIRAUD, maire de la commune de Montrond les Bains, a été élu deuxième vice - président du conseil d'administration à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20140703-14-02-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014
Publication : 07/07/2014



Article 4 : A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Georges DRU, vice-président du Roannais Agglomération, a été élu troisième vice-président du conseil d'administration à l'unanimité.

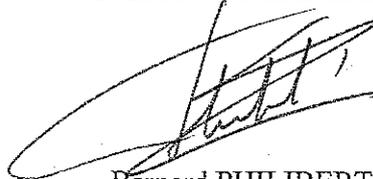
Article 5 : A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Claude LIOGIER, adjoint au maire de la ville de Saint-Etienne, a été élu cinquième membre du bureau du conseil d'administration à l'unanimité.

Article 6 : En application des dispositions législatives, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'indemniser les fonctions de président et de vice-présidents. Les indemnités pour l'exercice des fonctions de président et de vice-président seront donc déterminées par référence au barème prévu pour les indemnités des conseillers généraux par l'article L-3123-16, dans la limite de 50 % pour le président et de 25 % pour les vice-présidents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	22 (dont 5 pouvoirs)
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

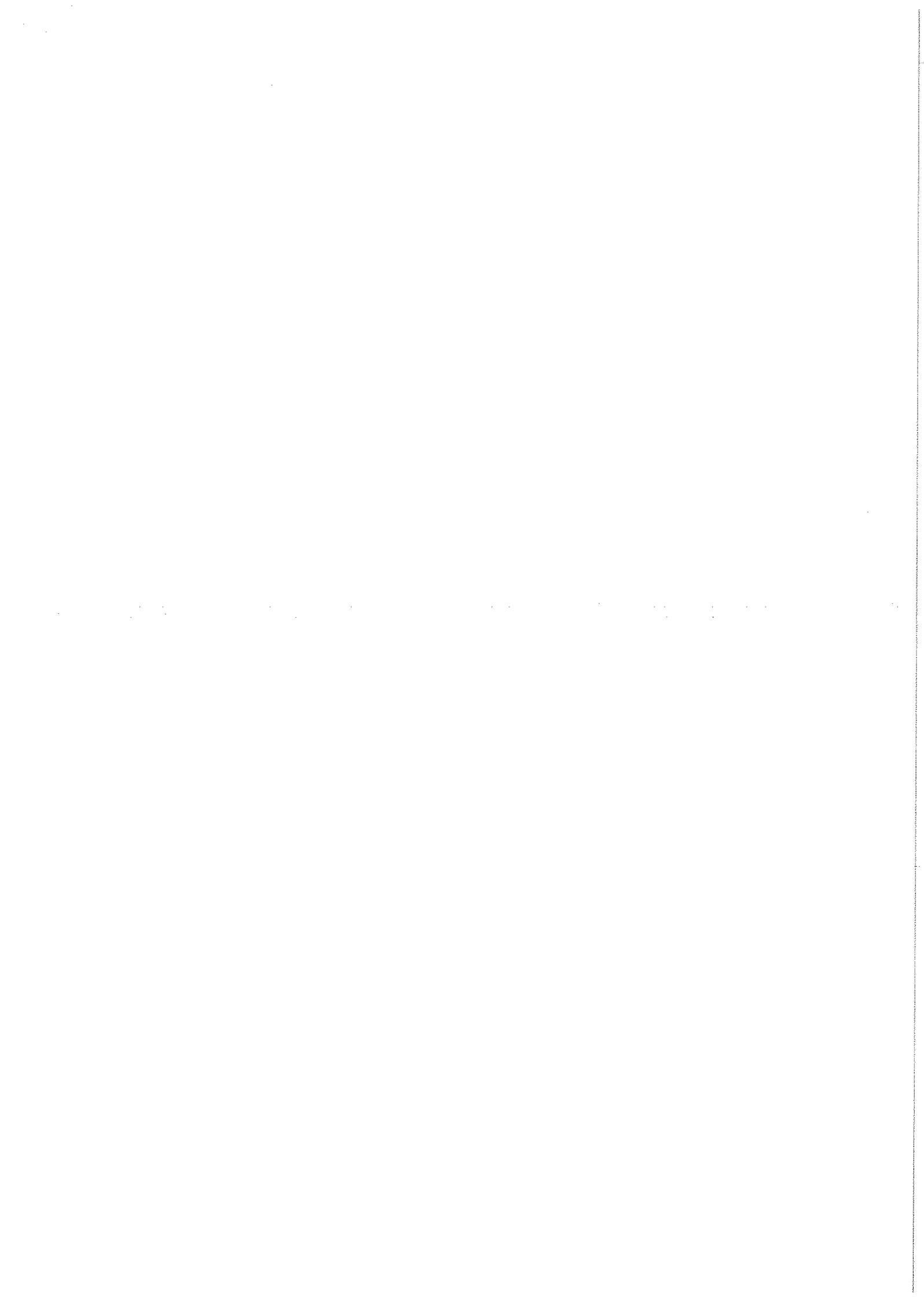
042-284210242-20140703-14-02-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014





CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 3 JUILLET 2014

Délibération numéro 14 – 02 - 010

Dossier n°2 : Les propositions de délégation de compétences du Conseil d'administration auprès du Bureau et du Président.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 16 juin 2014, s'est réuni le jeudi 3 juillet 2014 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (17 membres présents sur un total de 22 administrateurs, et 5 pouvoirs donnés).

Étaient présents :

Messieurs Bernard BONNE - Patrick ASSENAT - Georges BONNARD - André CELLIER (Vice-président) - Jean-Claude CHARVIN - Georges DRU - Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Luc FRANCOIS - Olivier GAULIN - Claude GIRAUD - René LAPALLUS - Claude LIOGIER - Iwan MAYET - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Michel ROBIN.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER (pouvoir donné à André CELLIER) - Messieurs Jean-Claude BERTRAND (pouvoir donné à Joseph FERRARA) - Paul CELLE (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) - Alain GUILLEMANT (pouvoir donné à René LAPALLUS) - Alain LAURENDON (pouvoir donné à Georges BONNARD).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20140703-14-02-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014



Exposé du rapport effectué par le Président :

La loi offre la possibilité au conseil d'administration de déléguer certaines compétences au Bureau et au Président. Dès lors, le bureau – qui se réunit au moins une fois par mois – pourrait se voir ainsi attribuer des compétences nécessaires à la gestion courante de l'établissement tandis que les orientations majeures resteraient du ressort exclusif du conseil d'administration.

Vu le rapport présenté par le Président, le conseil d'administration prend la décision suivante :

Article 1 : Le conseil d'administration a décidé de déléguer auprès du bureau – et pour toute la durée du mandat – les compétences suivantes :

1- Dans le domaine du personnel :

- ⇒ modalités de répartition des primes et indemnités des agents professionnels,
- ⇒ modalités de la répartition des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires,
- ⇒ approbation des conventions établies avec des organismes de formation,
- ⇒ approbation du plan de formation des sapeurs-pompiers et des agents administratifs et techniques,
- ⇒ modification des tableaux d'effectifs dans le respect du volume des emplois créés et de l'enveloppe budgétaire arrêtés par le conseil d'administration,
- ⇒ approbation du temps de travail des personnels et du régime de service des sapeurs-pompiers professionnels,

2 : Dans le domaine de l'équipement :

- ⇒ réforme et cession de matériels,

3 : Dans le domaine de l'administration générale :

- ⇒ approbation des APS (avant projet sommaire) des APD (avant projet définitif) et des DCE (dossier de consultation des entreprises),

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-284210242-20140703-14-02-010-DE

Accusé de réception au médiateur de la république,

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014

- ⇒ décision d'ester en justice,
- ⇒ décision de recourir à l'arbitrage, au comité consultatif de règlements amiables des litiges au sein de l'exécutif,
- ⇒ recours aux conventions de transaction,



⇒ approbation des marchés à procédures adaptées pour un montant supérieur à 90 000 € HT, des marchés passés selon la procédure formalisée, des avenants et décisions de poursuite,

⇒ décision de résiliation des marchés à procédure adaptée pour un montant supérieur à 90 000 € HT et des marchés passés selon la procédure formalisée,

⇒ attribution des marchés publics de maîtrise d'œuvre passés après concours,

⇒ approbation des conventions relatives au domaine des assurances,

⇒ définition des conventions avec le comité de gestion de l'action sociale, l'union départementale des sapeurs pompiers de la Loire et le comité national d'action sociale,

⇒ approbation des conventions conclues à titre onéreux,

⇒ décisions relatives aux demandes de recours gracieux de toutes natures,

⇒ approbation des admissions en non-valeur des recettes qui ne peuvent pas être recouvrées,

⇒ approbation des bilans des marchés,

⇒ approbation du règlement intérieur relatif aux procédures du code des marchés publics,

⇒ approbation des modifications de l'arrêté portant organisation du SDIS et de son corps départemental,

⇒ approbation des modifications du règlement intérieur du SDIS et de son corps départemental des sapeurs-pompiers,

⇒ approbation des modifications du règlement opérationnel,

⇒ révisions sommaires du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

⇒ décisions relatives à la déclaration de déchéance quadriennale.

Article 2 : Le conseil d'administration a décidé de déléguer auprès du Président – et pour toute la durée du mandat – les compétences suivantes :

⇒ négociation et signature des emprunts destinés au financement des investissements dans les limites prévues par le budget,

⇒ renégociation de la dette existante et signature des contrats issus de cette procédure, dans le respect des crédits votés par l'assemblée. Ces contrats peuvent prendre les 3 formes définies

et après :

042-284210242-20140703-14-02-010-DE

✓ le refinancement par le biais d'un nouvel emprunt,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014

✓ la renégociation du contrat existant,



✓ l'échange des conditions financières du contrat soumis à renégociation par le biais d'un contrat de SWAP,

⇒ négociation et signature d'une ou plusieurs lignes de trésorerie destinée(s) à gérer les encours de caisse dans le cadre de l'exécution du budget,

⇒ négociation et signature de contrats de crédit revolving destinés notamment, à la gestion de la trésorerie zéro,

⇒ en sa qualité de pouvoir adjudicateur, préparation, passation, exécution, résiliation le cas échéant, et règlement des marchés publics dont le seuil est inférieur à 90 000 € hors taxes,

⇒ fixation des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués huissiers de justice et experts,

⇒ signature des conventions passées à titre gratuit,

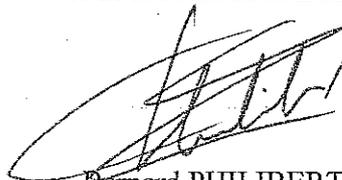
⇒ approbation de renouvellement express des conventions pluriannuelles,

⇒ signature des pièces des marchés approuvés par le bureau et la délivrance des ordres de service.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	22 (dont 5 pouvoirs)
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20140703-14-02-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014



CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 3 JUILLET 2014

Délibération numéro 14 – 02 - 011

Dossier n°3 : La désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 16 juin 2014, s'est réuni le jeudi 3 juillet 2014 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (17 membres présents sur un total de 22 administrateurs, et 5 pouvoirs donnés).

Étaient présents :

Messieurs Bernard BONNE - Patrick ASSENAT - Georges BONNARD - André CELLIER (Vice-président) - Jean-Claude CHARVIN - Georges DRU - Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Luc FRANCOIS - Olivier GAULIN - Claude GIRAUD - René LAPALLUS - Claude LIOGIER - Iwan MAYET - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Michel ROBIN.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER (pouvoir donné à André CELLIER) - Messieurs Jean-Claude BERTRAND (pouvoir donné à Joseph FERRARA) - Paul CELLE (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) - Alain GUILLEMANT (pouvoir donné à René LAPALLUS) - Alain LAURENDON (pouvoir donné à Georges BONNARD).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20140703-14-02-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014



Exposé du rapport effectué par le Président :

En application des dispositions contenues dans le cadre des marchés publics (article 22, alinéa 6), la commission d'appel d'offres des SDIS est composée de la manière suivante :

↳ Le représentant légal de l'établissement public ou son représentant, qui assure la présidence de la commission,

↳ Deux à quatre membres de l'organe délibérant.

Le président du conseil d'administration sera donc le président de la commission d'appel d'offres. Il peut toutefois se faire représenter en désignant par arrêté un membre de l'assemblée pour exercer cette fonction. Lors du précédent mandat, c'est Monsieur André CELLIER, premier Vice-président du conseil d'administration, qui a assuré cette présidence.

Les deux ou quatre autres membres de la commission ainsi que leurs suppléants doivent être désignés par l'assemblée.

Vu le rapport présenté par le Président, le conseil d'administration prend la décision suivante :

Article 1 : Le conseil d'administration a décidé de fixer la composition de la commission d'appel d'offres de la façon suivante :

↳ Le représentant légal de l'établissement public ou son représentant, qui assure la présidence de la commission,

↳ Deux à quatre membres de l'organe délibérant.

Article 2 : Le conseil d'administration a désigné ses deux représentants de la façon suivante :

↳ membres titulaires : Georges DRU et Claude GIRAUD.

↳ membres suppléants : Solange BERLIER et Luc FRANCOIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20140703-14-02-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014
Publication : 07/07/2014



Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	22 (dont 5 pouvoirs)
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

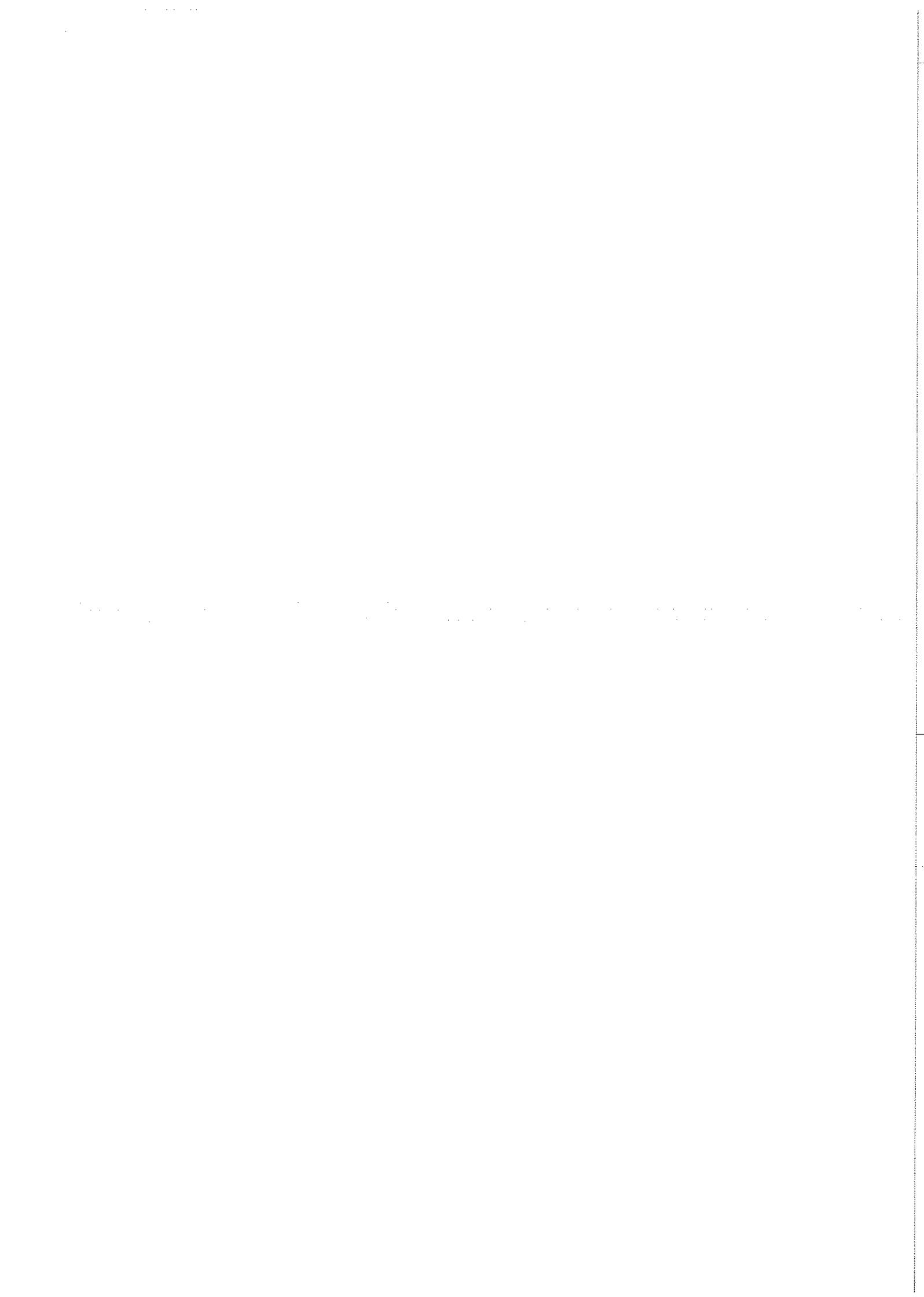
042-284210242-20140703-14-02-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014





CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 3 JUILLET 2014

Délibération numéro 14 – 02 - 012

Dossier n°4 : La désignation des membres des diverses instances consultatives.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 16 juin 2014, s'est réuni le jeudi 3 juillet 2014 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (17 membres présents sur un total de 22 administrateurs, et 5 pouvoirs donnés).

Étaient présents :

Messieurs Bernard BONNE - Patrick ASSENAT - Georges BONNARD - André CELLIER (Vice-président) - Jean-Claude CHARVIN - Georges DRU - Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Luc FRANCOIS - Olivier GAULIN - Claude GIRAUD - René LAPALLUS - Claude LIOGIER - Iwan MAYET - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Michel ROBIN.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER (pouvoir donné à André CELLIER) - Messieurs Jean-Claude BERTRAND (pouvoir donné à Joseph FERRARA) - Paul CELLE (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) - Alain GUILLEMANT (pouvoir donné à René LAPALLUS) - Alain LAURENDON (pouvoir donné à Georges BONNARD).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20140703-14-02-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014



Exposé du rapport effectué par le Président :

Suite à la nouvelle désignation des représentants des communes et du Roannais Agglomération au sein du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours, il convient de désigner les représentants de l'administration pour siéger au sein des instances paritaires et autres organismes.

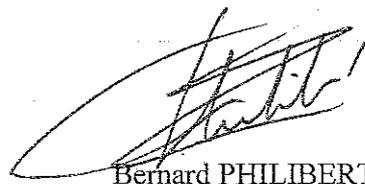
**Vu le rapport présenté par le Président,
le conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article unique : La représentation du conseil d'administration est effectuée - pour toute la durée de la mandature - selon les modalités définies en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	22 (dont 5 pouvoirs)
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20140703-14-02-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014
Publication : 07/07/2014



Annexe 1 :
Représentation du conseil d'administration

I – Le comité technique (CT).

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Bernard PHILIBERT	- Jean-Claude BERTRAND
2	- André CELLIER	- Solange BERLIER
3	- Claude GIRAUD	- Joël EPINAT
4	- Georges DRU	- Michel ROBIN
5	- Claude LIOGIER	- Jean-Claude REYMOND
6	- Luc FRANCOIS	- Claude BOURDELLE

II – Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV).

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Bernard PHILIBERT	- Jean-Claude BERTRAND
2	- André CELLIER	- Solange BERLIER
3	- Claude GIRAUD	- Joël EPINAT
4	- Georges DRU	- Michel ROBIN
5	- Claude LIOGIER	- Jean-Claude REYMOND
6	- Luc FRANCOIS	- Olivier GAULIN
7	- Claude BOURDELLE	- Pascale OFFREY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20140703-14-02-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014



III - La commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie C (CAP).

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Bernard PHILIBERT	- Alain GUILLEMANT
2	- Luc FRANCOIS	- Serge VRAY
3	- André CELLIER	- Claude LIOGIER
4	- Solange BERLIER	- Jean-Paul DEFAYE

IV – La commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie B.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Bernard PHILIBERT	- Claude LIOGIER
2	- Luc FRANCOIS	- Serge VRAY
3	- André CELLIER	- Alain GUILLEMANT

V – La commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie A.

	TITULAIRE	SUPPLEANT
1	- Bernard PHILIBERT	- Luc FRANCOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20140703-14-02-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014



VI – La commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels (CAP SPPNO) de catégorie C.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Bernard PHILIBERT	- Claude BOURDELLE
2	- André CELLIER	- Joseph FERRARA
3	- Alain GUILLEMANT	- Claude LIOGIER
4	- Solange BERLIER	- Joël EPINAT
5	- Luc FRANCOIS	- Serge VRAY

VII – Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Bernard PHILIBERT	- Pascale OFFREY
2	- Claude BOURDELLE	- Alain GUILLEMANT
3	- Luc FRANCOIS	- Jean-Paul DEFAYE
4	- Georges DRU	- Olivier GAULIN
5	- Jean-Claude REYMOND	- Joël EPINAT
6	- Claude LIOGIER	- Georges BONNARD
7	- Claude GIRAUD	- Solange BERLIER
8	- André CELLIER	- Michel ROBIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20140703-14-02-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014



VIII – La commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires.

	TITULAIRE	SUPPLEANT
1	- Claude BOURDELLE	- Luc FRANCOIS

IX – La commission départementale de réforme spécifique aux sapeurs-pompiers professionnels et aux personnels administratifs et techniques.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Claude BOURDELLE	- Bernard PHILIBERT
2	- Joseph FERRARA	- Michel ROBIN
		- Claude GIRAUD
		- Alain LAURENDON

X – Le comité national de l'action sociale (CNAS).

	TITULAIRE	SUPPLEANT
1	- Claude GIRAUD	- André CELLIER,

XI – Le musée des sapeurs-pompiers de la Loire.

	TITULAIRE	SUPPLEANT
1	- Jean-Claude CHARVIN	- Jean-Claude REYMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20140703-14-02-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014



XII – Le centre de gestion de la fonction publique de la Loire.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Claude LIOGIER	- Brigitte MASSON
2	- Solange BERLIER	- Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20140703-14-02-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014







SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

POLE RESSOURCES

Référence : SAA/2014/N°010

Objet : Arrêté de constitution du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Loire.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1424-24-1 à L 1424-24-5,

Vu la délibération de l'assemblée départementale en date du 15 avril 2011 relative à l'élection des représentants du conseil général au sein du conseil d'administration du SDIS de la Loire,

Vu la délibération du conseil d'administration du 5 décembre 2013 et l'arrêté préfectoral du 14 avril 2014 concernant la répartition des sièges au conseil d'administration du SDIS de la Loire,

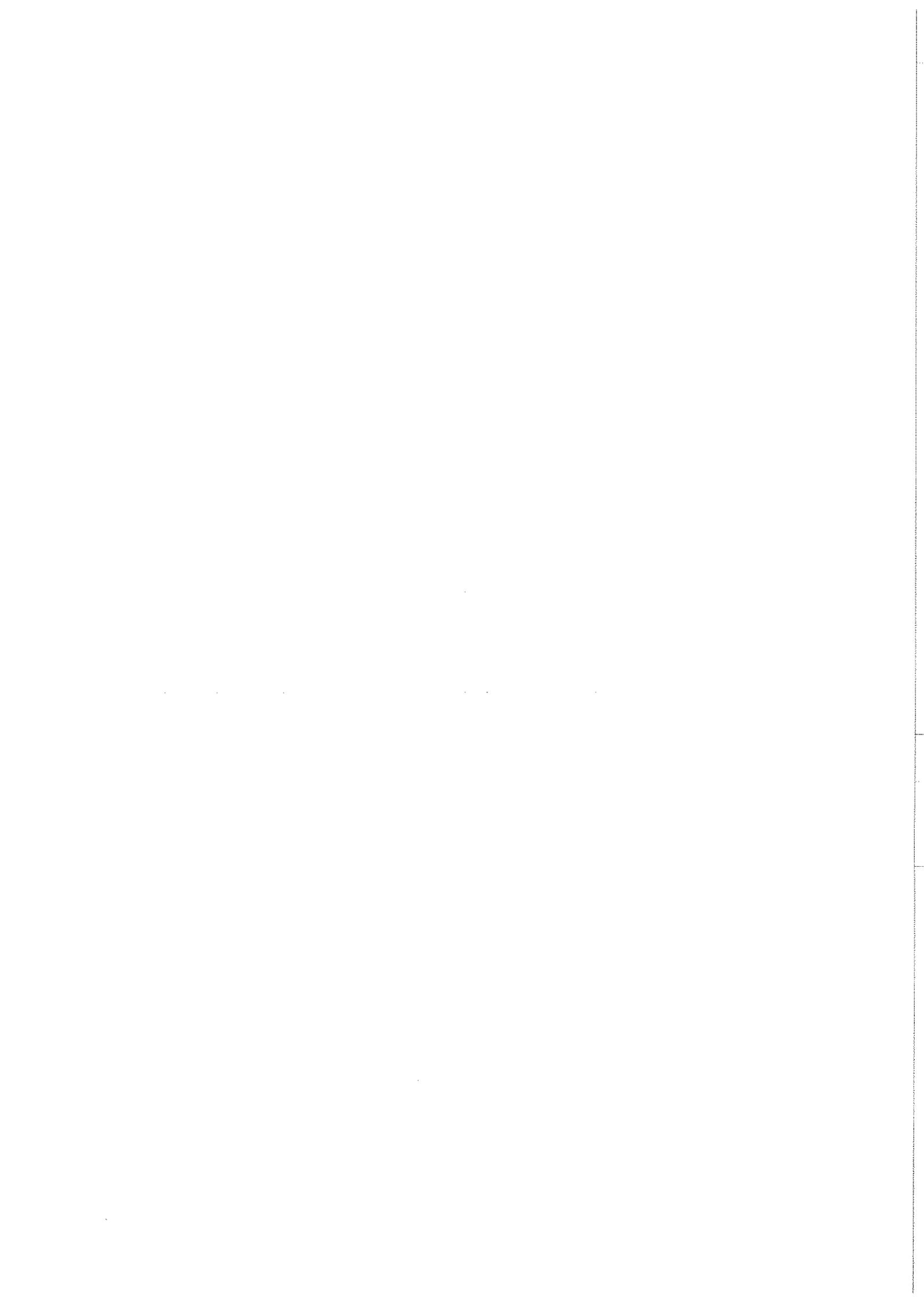
Vu la délibération du conseil communautaire du 26 mai 2014 désignant les représentants du Roannais agglomération au conseil d'administration du SDIS de la Loire,

Vu le procès-verbal de l'élection au conseil d'administration du SDIS de la Loire des représentants des communes non membres de la communauté d'agglomération du Roannais agglomération en date du 18 juin 2014,

ARRETE

Article 1 : Les administrateurs avec voix délibérative.

Le conseil d'administration du SDIS de la Loire est composé de 22 membres titulaires ayant voix délibérative. 14 membres représentent le département, 7 membres représentent les communes et 1 membre représente le Roannais Agglomération.

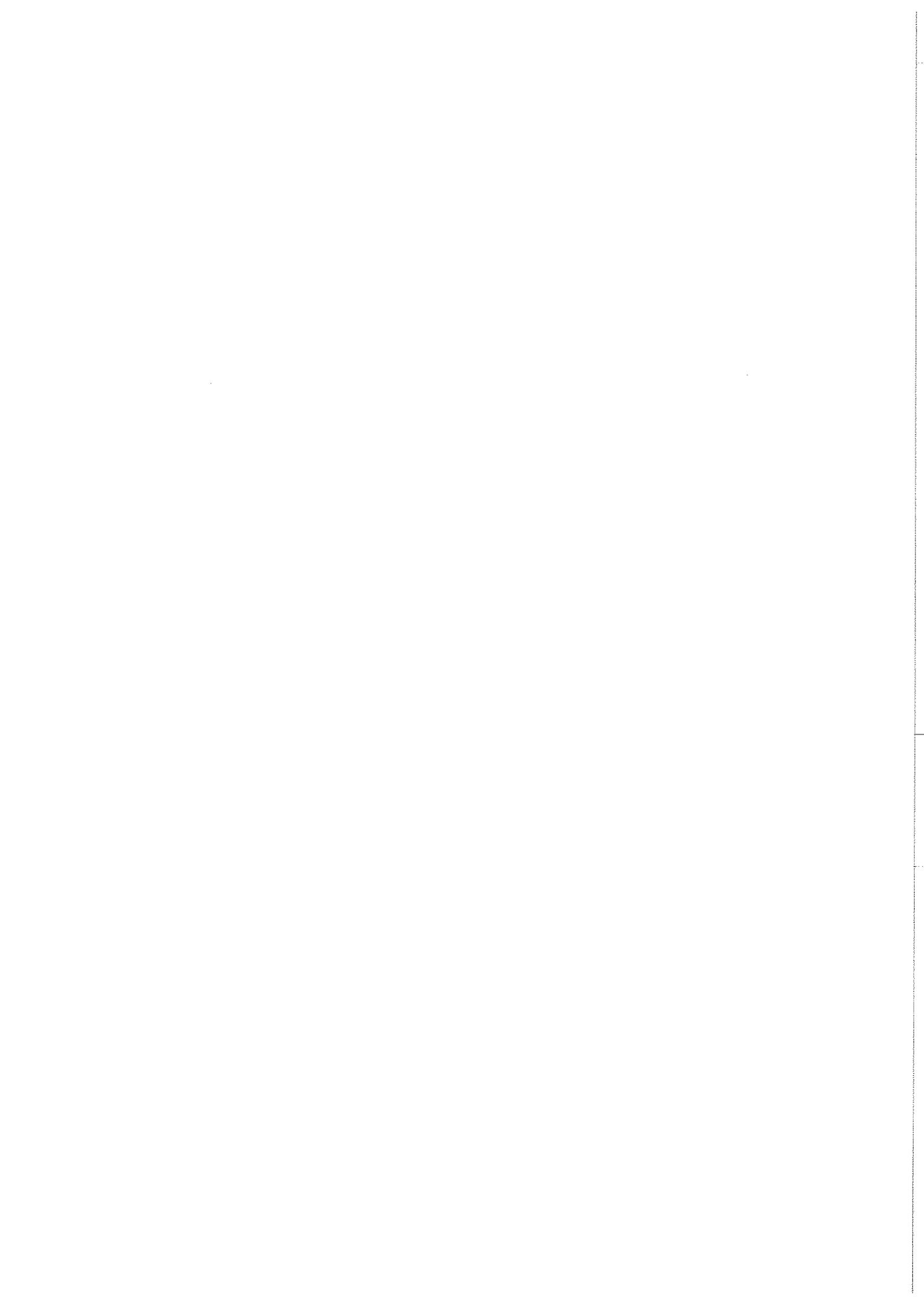


- Les 14 représentants du département :

<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>	
Nom - prénom	Mandat	Nom - prénom	Mandat
BONNE Bernard	Président du Conseil général	BARNIER Jean François	Vice-président du Conseil général
CELLIER André	Vice-président du Conseil général	ZIEGLER Georges	Vice-président du Conseil général
CHARVIN Jean Claude	Conseiller général délégué	DEFAYE Jean Paul	Vice-président du Conseil général
BONNARD Georges	Conseiller général délégué	NIGAY Henri	Conseiller général délégué
LAURENDON Alain	Vice-président du Conseil général	CHARTIER Michel	Vice-président du Conseil général
PHILIBERT Bernard	Président du Conseil d'administration	BURELIER Huguette	Conseiller général délégué
BOURDELLE Claude	Vice-président du Conseil général	CELLE Paul	Vice-président du Conseil général
MAYET Iwan	Conseiller général délégué	GILBERT Jean	Conseiller général délégué
BERLIER Solange	Vice-présidente du Conseil général	ARTIGUES Gilles	Vice-président du Conseil général
EPINAT Joël	Conseiller général délégué		
BERTRAND Jean Claude	Conseiller général	STALARS Fabienne	Conseillère générale
GUILLEMANT Alain	Conseiller général	TISSOT Jean Claude	Conseiller général
FERRARA Joseph	Conseiller général	BARTHOLIN Jean	Conseiller général
LAPALLUS René	Conseiller général	VRAY Serge	Conseiller général

- Les 7 représentants des communes :

<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>	
Nom - prénom	Mandat	Nom - prénom	Mandat
LIOGIER Claude	Adjoint au Maire de Saint-Etienne	MASSON Brigitte	Adjointe au Maire de Saint-Etienne
GIRAUD Claude	Maire de Montrond les Bains	CHARBONNIER Jean-Yves	Maire de Saint Galmier
GAULIN Olivier	Adjoint au Maire de Montbrison	VERICEL Pierre	Maire de Chazelles sur Lyon



REYMOND Jean Claude	Adjoint au Maire de Firminy	PONCET Paul	Adjoint au Maire de Pouilly sous Charlieu
OFFREY Pascale	Adjointe au Maire de Saint Chamond	ASSENAT Patrick	Adjoint au Maire de Villars
ROBIN Michel	Maire de Périgneux	BOUTHEON Henri	Adjoint au Maire du Chambon-Feugerolles
FRANCOIS Luc	Maire de La Grand Croix	MARTIN Yves	Maire de Sury le Comtal

- le représentant du Roannais Agglomération :

<i>Titulaire</i>		<i>Suppléant</i>	
Nom - prénom	Mandat	Nom - prénom	Mandat
Georges DRU	Vice Président du Roannais agglomération	Jean-Louis DESBENOIT	Vice Président du Roannais agglomération

Article 2 : Les membres de droit.

Le préfet ou son représentant assiste de plein droit aux séances du conseil d'administration.

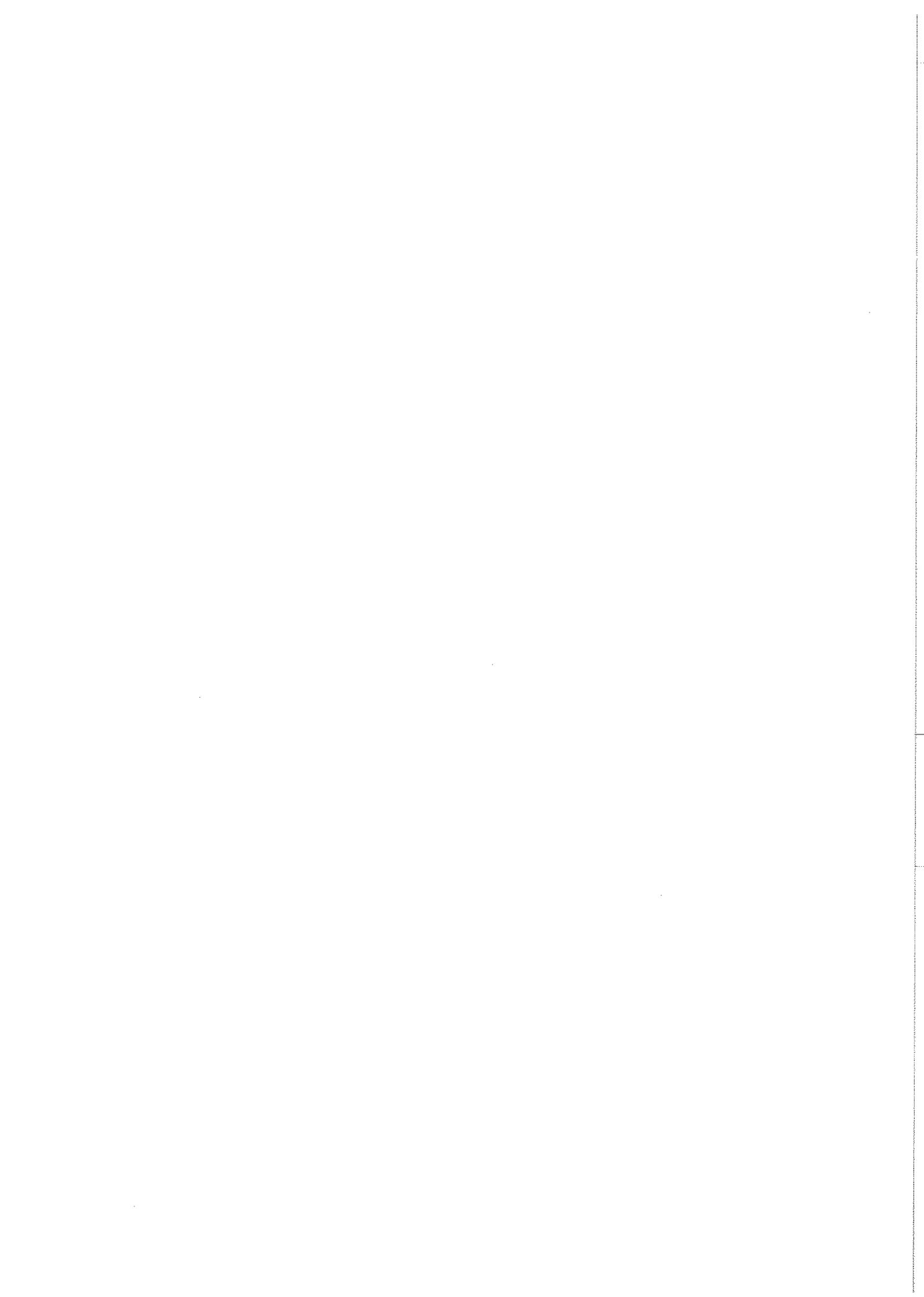
Le payeur départemental, comptable de l'établissement, ou son représentant, assiste aux séances du conseil d'administration.

Article 3 : Les membres avec voix consultative.

Assistent aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative :

- Le directeur départemental des services d'incendie et de secours,
- Le médecin-chef du service de santé et de secours médical,
- Le président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire,
- 4 membres élus à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) :

<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>	
Grade - nom - prénom	Collège	Grade - nom - prénom	Collège
Commandant Florence RABAT	Sapeurs-pompiers professionnels officiers	Capitaine Stéphane DAUPHIN	Sapeurs-pompiers professionnels officiers
Sergent-chef Jean-Baptiste CARTON	Sapeurs-pompiers professionnels non officiers	Sergent-chef Denis DESAUTEL	Sapeurs-pompiers professionnels non officiers
Lieutenant Dominique POINARD	Sapeurs-pompiers volontaires officiers	Lieutenant Wilhem CHAVANT	Sapeurs-pompiers volontaires officiers
Adjudant-chef Eric MONTAGNON	Sapeurs-pompiers volontaires non officiers	Adjudant-chef Richard BEYSSAC	Sapeurs-pompiers volontaires non officiers



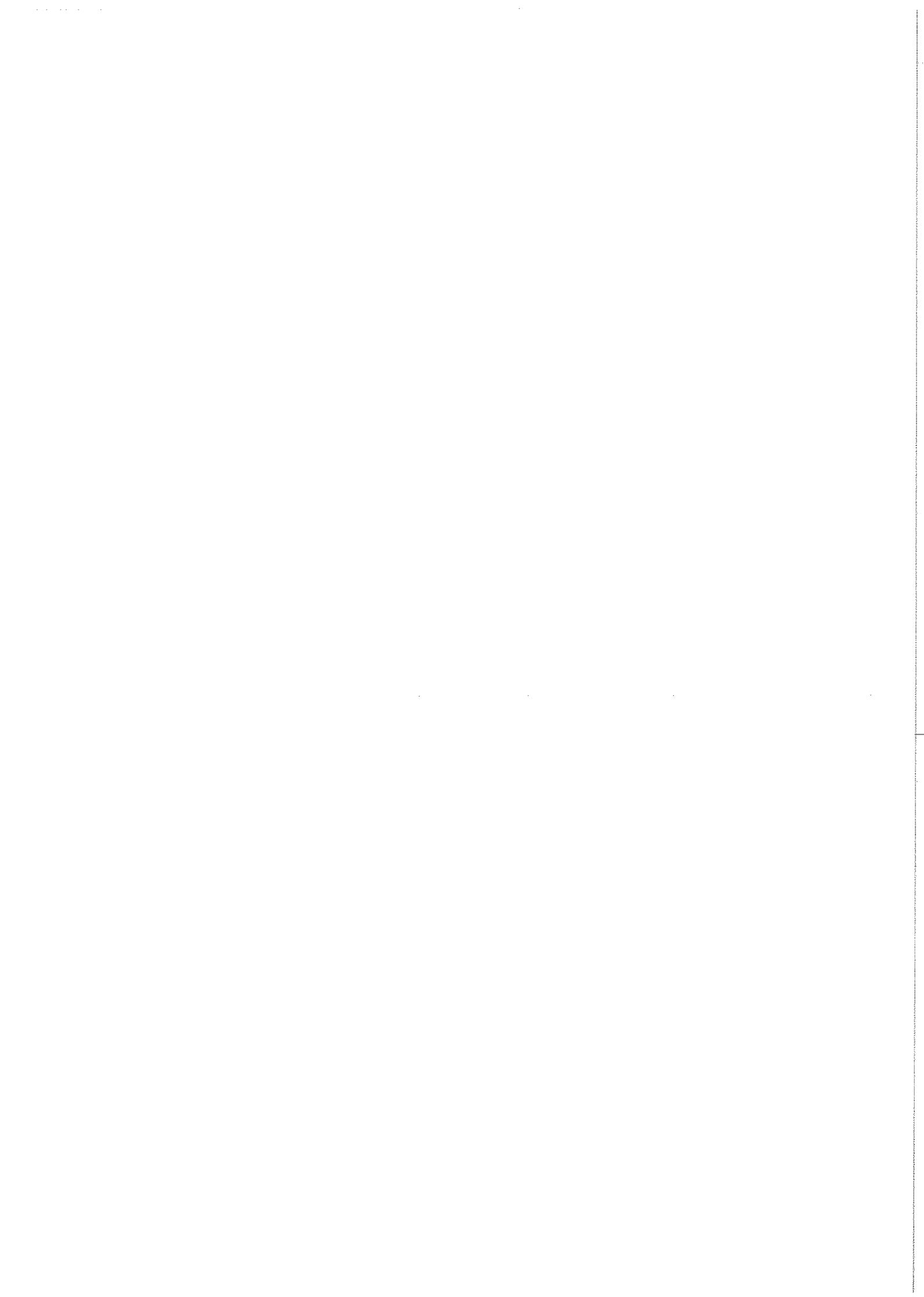
Article 4 :

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Loire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours.

Saint-Etienne, le 19 AOUT 2014

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard Philibert', written over a horizontal line.

Bernard PHILIBERT



Référence : SAA/2014/N°011

Objet : Arrêté de constitution de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de la Loire.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1424-31 et R 1424-18,

Vu les procès-verbaux des élections des représentants des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de la Loire en date du 18 juin 2014,

ARRETE

Article 1 : Les membres de droit.

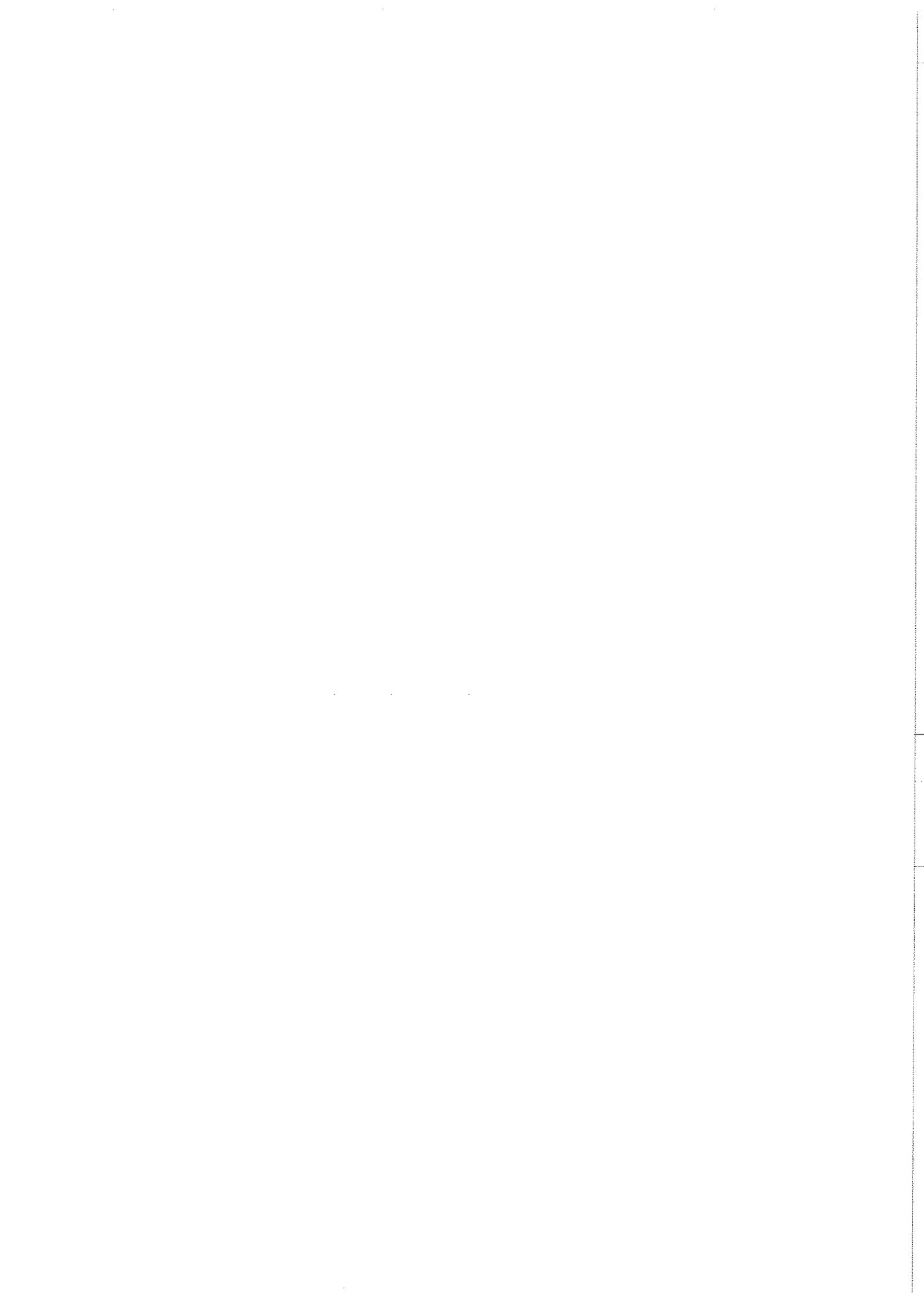
La commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de la Loire est présidée par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou, en son absence, par le directeur départemental adjoint.

Le médecin-chef du service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers siège également au sein de la commission.

Article 2 : Les membres élus.

1 – Le collège des officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>	
Grade - nom - prénom	Organisation représentative	Grade - nom - prénom	Organisation représentative
Commandant Florence RABAT	Avenir Secours	Capitaine Stéphane DAUPHIN	Avenir Secours
Capitaine Frédéric RICHARD	Avenir Secours	Capitaine Philippe VELUIRE	Avenir Secours



2 – Le collège des officiers de sapeurs-pompiers volontaires :

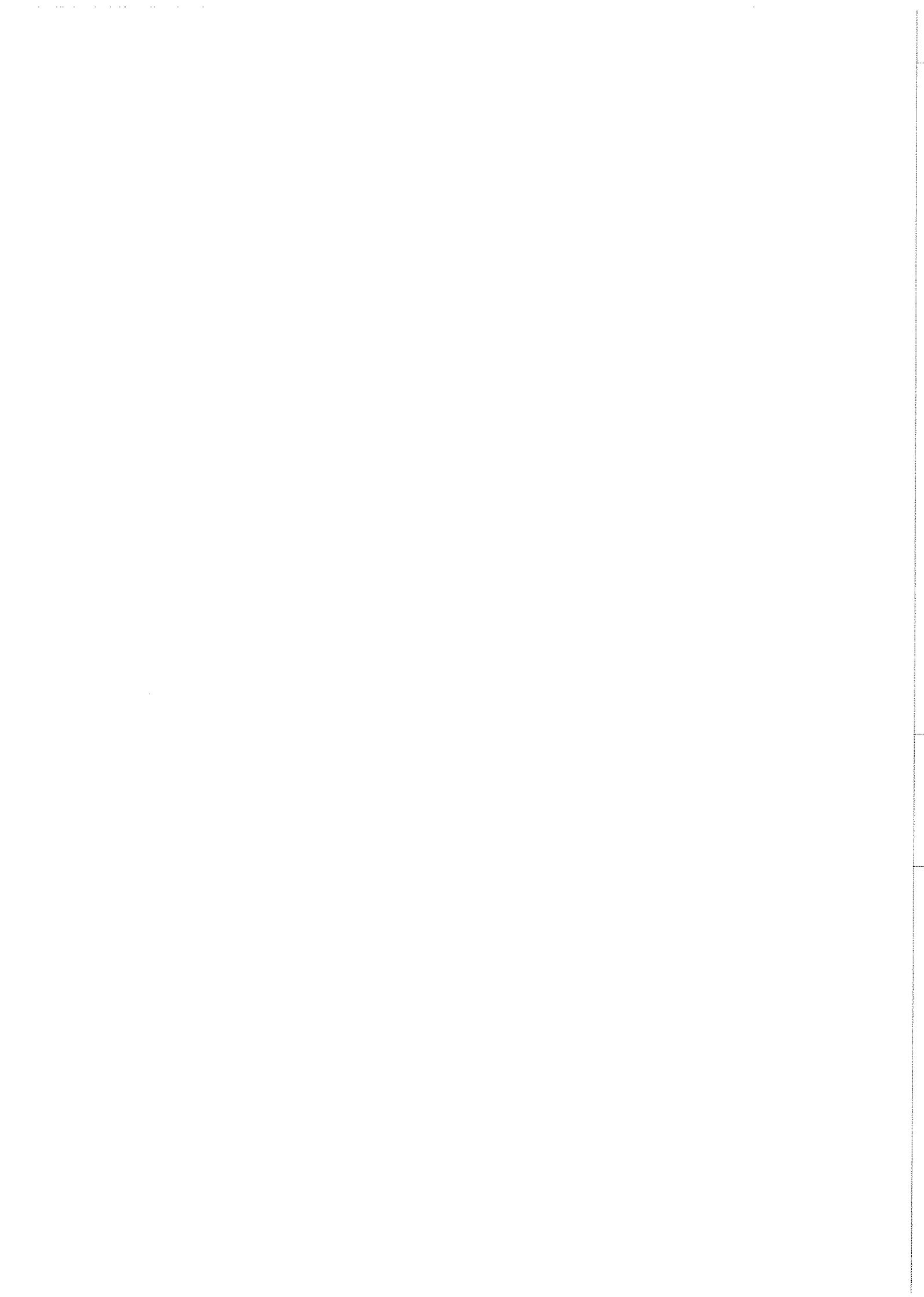
<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>	
Grade - nom - prénom	Organisation représentative	Grade - nom - prénom	Organisation représentative
Lieutenant POINARD Dominique	Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL)	Lieutenant CHAVANT Wilhem	Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL)
Médecin-Lieutenant colonel RICHARD Joël	Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL)	Médecin – Commandant CHARIER David	Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL)

3 – Le collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers :

<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>	
Grade - nom - prénom	Organisation représentative	Grade - nom - prénom	Organisation représentative
Sergent-chef CARTON Jean-Baptiste	Force Ouvrière (FO)	Sergent-chef DESAUTEL Denis	Force Ouvrière (FO)
Adjudant-chef RENDLA Michel	Force Ouvrière (FO)	Sergent-chef ALLAIN Jérôme	Force Ouvrière (FO)
Adjudant-chef JOUBARD Laurent	Confédération Générale du Travail (CGT)	Caporal-chef AISSAOUI Rémi	Confédération Générale du Travail (CGT)

4 – Le collège des sapeurs-pompiers volontaires non officiers :

<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>	
Grade - nom - prénom	Organisation représentative	Grade - nom - prénom	Organisation représentative
Adjudant-chef Eric MONTAGNON	Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL)	Adjudant-chef Richard BEYSSAC	Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL)
Adjudant-chef Fabrice ASECIO	Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL)	Adjudant-chef Frédéric VALOIS	Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL)
Adjudant-chef Jacques-Antoine ABRANTES	Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL)	Adjudant-chef Alain BAJU	Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL)



Article 3 :

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Loire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours.

Saint-Etienne, le 19 AOUT 2014



Bernard PHILIBERT

